



ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

SYNTHESE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Président : Marc VILLARD
Rapporteur Général : Pierre GIRAULT
17^{ème} session 3-8 septembre 2012

Commission des Finances et des Affaires économiques

Président :	M. VILLARD Marc
Rapporteur général :	M. GIRAULT Pierre
Vice-présidents :	M TIZON Michel, M. DESPLANQUES Xavier
Secrétaire :	M. BRIGNOLI Daniel

M. BANSARD	Jean-Pierre
M. BARRAULT	Etienne
Mme BENZINE	Marie-Hélène
Mme BEUTHIN	Alexandra
M. BILLON	Marc
Mme BRUNET-APITHY	Anne
M. CADIC	Olivier
M. DARRASON	Olivier
M. DAWIDOWICZ	Claude
Mme DE FEYDEAU DE SAINT CHRISTOPHE	Jeanine
M. DE LALOUBIE	Gonzague
M. DELEENS	Gérard
Mme DJEDIDI	Martine
M. ETLICHER	Cédric
Mme FOUQUES-WEISS	Nadine
M. GAILLY	Pierre Antoine
M. GARCIA	Bernard
M. GRAF	Paul
M. HASNAOUI	Fwad
Mme JADOT	Claire-Marie
M. KAUB	Marceau
M. LEROY	Arnaud
M. LIBOZ	Jean
M. MAKKI	Guy
M. MARSAUD	Alain
M. MASSIDA	André
M. OLLAGNIER	Daniel
M. OMNES	Yvon
M. PAPA	Georges
M. PELISSON	Gérard
M. PICHOT	Joël
Mme PONTVIANNE	Marie-Hélène
Mme RAHAL	Radya
M. SEHMOUN	Sylvain
M. TESTARD	Michel
M. VINET	Serge Cyril



ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



COMMISSION DES
FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES

REUNION DE MARS 2012

PROGRAMME DE LA COMMISSION
SOUS LA PRESIDENCE DE M. MARC VILLARD

DATES	HORAIRES	THEMES	INVITES
LUNDI 3 SEPTEMBRE APRES-MIDI	14 h 30 – 16 h 00	Diplomatie économique. (Echanges avec la Commission, ses attentes, expériences de terrain, etc.)	M. Jacques MAIRE <i>Directeur général Axa Hongrie</i> <i>En préfiguration MAE –</i> <i>direction Diplomatie</i> <i>économique</i>
	16 h 00 – 17 h 45	Devenir des conventions fiscales avec les pays attractifs : Suisse, Luxembourg, Emirat, Singapour, Hong Kong...	M. Renaud JAUNE , <i>Chef du</i> <i>Bureau de la fiscalité</i> <i>internationale, Direction de la</i> <i>législation fiscale, Ministère</i> <i>de l'Economie</i>
MARDI 4 SEPTEMBRE MATIN	9 h 00 – 10 h 30	- point d'actualité sur la campagne d'impôt sur le revenu 2012; - focus sur les nouveaux services en ligne offerts aux usagers; - point sur l'activité de la cellule accueil du service des impôts des particuliers non résidents (SIPNR).	M. Cyril MALOINE , <i>Directeur départemental</i> <i>chargé du pôle fiscal à la</i> <i>direction des résidents à</i> <i>l'étranger et des services</i> <i>généraux</i> M. Olivier LEJEUNE , <i>Directeur divisionnaire,</i> <i>Direction des résidents à</i> <i>l'étranger et des services</i> <i>généraux</i>

MARDI 4 SEPTEMBRE APRES-MIDI	10 h 30-12 h 00	Le commerce extérieur de la France	Mme Nicole BRICQ, <i>Ministre du commerce extérieur</i>
	14h30 – 16 h 00	Programme 151	M. François SAINT-PAUL, <i>Directeur des Français de l'étranger et de l'administration consulaire</i>
	16 h 30 à 17 h 45	Présentation de la Direction des Systèmes d'information du ministère des Affaires étrangères	M. Nicolas CHAPUIS, <i>Directeur des Systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères</i>
MERCREDI 5 SEPTEMBRE APRES-MIDI	14 h 30	Travail de la commission : vœux, motions, résolutions, préparation du rapport	

07/09/12



L'ASSEMBLEE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER



**COMMISSION DES
FINANCES ET DES
AFFAIRES ECONOMIQUES**

REUNION DE SEPTEMBRE 2012

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Nous avons eu des travaux fort intéressants articulés autour de quatre plans :

- Relations et politique économiques
- Relations techniques
- Budget
- Moyens Informatiques

Sur la partie économique, nous avons eu l'honneur de recevoir Mme Nicole BRICQ, Ministre du commerce Extérieur, venue nous présenter sa nouvelle mission, les défis auxquels notre pays est confronté concernant le déficit du commerce extérieur, et les mesures envisagées pour la mise en œuvre de la « Diplomatie Economique »

Sur le même sujet, nous avons reçu ensuite, M. Jacques MAIRE, directeur de la nouvelle Direction Diplomatique Economique au MAE.

Concernant le volet fiscal, nous avons poursuivi nos auditions/entretiens avec nos interlocuteurs habituels responsables de la Direction du Pôle Fiscal de la Direction des résidents à l'étranger et des services généraux. (M. Cyril MALOINE) et du Bureau de la Fiscalité Internationale (M. Renaud JAUNE).

Sur le plan « budgétaire », nous avons reçu notre Directeur, M. François SAINT PAUL.

Enfin, M. Nicolas CHAPUIS, directeur des Systèmes d'Information du MAE est intervenu sur l'aspect « moyens informatiques ».

Mme Nicole BRICQ
Ministre du Commerce Extérieur

Notre commission a été très honorée de recevoir Mme la Ministre (pour mémoire, nous avons reçu Mme Nicole BRICQ en tant que rapporteure générale de la Commission des Finances du Sénat, en compagnie de M. Philippe MARINI, le Président) qui est venue nous entretenir de la situation actuelle de notre commerce extérieur et des pistes/mesures et décisions que le nouveau gouvernement entend suivre et mettre en place afin de redonner à la France son indépendance économique en dehors de la balance énergétique (rappel des chiffres : déficit total 70 milliards € dont énergie 35 milliards €).

Cette situation résulte d'une dégradation progressive durant les 30 dernières années, la France graduellement, ne trouvant plus sa place dans la nouvelle organisation mondiale en particulier depuis la chute du Mur de Berlin et l'explosion économique des pays émergents.

Deux axes/pistes sont ouverts : la politique de « diplomatie économique » autour et par les ambassades et un renforcement de l'appui au commerce extérieur par les régions françaises (secteur présidé par M. Jean Paul BACHY, président du Conseil régional de Champagne-Ardenne, reçu déjà deux fois récemment par notre commission sur ce sujet).

Le commerce extérieur est le baromètre/indicateur de nos forces, faiblesses et défaillances. Par exemple, la France a perdu en Europe en moyenne depuis 10 ans, plus de 19 % de parts de marché... Cette sorte d'effondrement français doit d'abord être bien analysé, puis au-delà procéder à une « mobilisation générale ». Un travail d'analyse des filières est entrepris, couplé au niveau des opportunités à l'export avec des priorités pays. La nécessité de l'aide à la montée en puissance d'entreprises intermédiaires (nombre très inférieur à celui existant en Allemagne) est particulièrement apparue. De même, la question de la compétitivité-prix de nos entreprises (différentiel de l'ordre de 25 % en moyenne sur l'Allemagne, au demeurant notre principal concurrent et partenaire). Mme la Ministre entend travailler étroitement avec Monsieur le Ministre, Arnaud MONTEBOURG (redressement productif) et Mme Fleur PELLERIN (PME/PMI) (par exemple : effort particulier vers les entreprises de biotechnologies, naturellement tournées vers le monde de la recherche sur des créneaux porteurs d'avenir...)

La Diplomatie Economique

La « Diplomatie Economique » est en voie de constitution. Nous comprenons que ceci se fera autour de « Conseil Economique » dans les ambassades regroupant tous les acteurs concernés sous la direction de l'Ambassadeur. Mme la Ministre veut y voir un effet dynamique en s'interrogeant toutefois sur le côté concret (concept en construction et en voie d'évolution). La complémentarité des acteurs doit être surveillée pour éviter les doublons : la concurrence locale préjudiciable à nos intérêts, de même que la recherche des « trous » à l'export. Concernant les salons, elle est quelque peu surprise par certains comportements (trop de monde sur certains, peu ou pas dans d'autres, volet touristique non négligeable etc.) Elle constate, et ce n'est pas nouveau, que sur 100 moyennes entreprises qui exportent en année 1, elles ne sont plus que 30 en année 2.

Le renforcement de l'appui au commerce extérieur par les Régions françaises

Les Régions peuvent déceler les capacités à l'export des sociétés locales et les accompagner. Il y a un problème d'organisation et législatif (la loi sur la décentralisation sera clarifiée en ce sens). La future Banque d'Investissement devra comprendre un volet export en particulier pour les ETI (Entreprise de taille intermédiaire) tout en tenant compte de la nécessité du redressement des comptes publics.

Le but que s'est assigné Mme la Ministre, c'est de permettre une croissance du commerce extérieur de plus de 2% minimum par rapport à la croissance des importations. Une meilleure organisation, un regroupement des démarches etc. permettrait, selon elle, de doubler les grands contrats (+ ou - 10 milliards €/an). Les déboires de ces dernières années illustreraient à l'envie certains échecs à l'export qui ont fait l'objet d'importantes couvertures médiatiques.

Le concept de la réciprocité doit demeurer le fil rouge des négociations entreprises en particulier par l'Europe et l'OMC mais il est peu, ou pas assez appliqué. Cela associé à une très grande naïveté ainsi qu'à des pratiques déloyales, tant financières que sociales, (travail des enfants, par exemple) a conduit à une ouverture incontrôlée qui a ruiné des pans entiers de notre production. Mme la Ministre se réjouit de voir le Parlement Européen être de plus en plus actif sur ce sujet. L'inscription désormais de la possibilité d'accès aux marchés publics des pays tiers recherchant des accords de libre-échange est une arme dissuasive. A titre d'exemple, des pays aussi importants que les USA, le Canada et le Japon sont nettement plus protectionnistes que la France et l'Europe. Les chiffres actuels parlent d'eux-mêmes : ouverture européenne 15.5 % contre 3.8% pour les USA et 3.1% pour le Japon. L'OMC est quelque peu en panne, sauf pour le règlement des litiges. L'asymétrie des accords de libre-échange, conclus par l'Europe encore récemment, ne doit plus être de mise. Il faut revenir à l'équilibre (l'exemple cité : le Japon interdit toujours l'importation de viande bovine européenne, 12 ans après l'épizootie de la vache folle).

Sur ce point, en résumé, les lignes de conduite sont :

- Accords de libre-échange mais en étudiant l'impact sur emploi en France
- Réciprocité symétrique
- Exigence sociale et environnementale
- Ouverture progressive avec surveillance et contrôle

QUESTIONS/REPOSES

Mme la Ministre s'est volontiers prêtée à une séance de questions/réponses.

- Suggestion de la participation de certaines PME à une centralisation/expertise export en rendant les ETI déjà implantées, plus accessibles, et en développant un volet PME/export dans la future Banque Publique d'Investissement. Mme la ministre prend bonne note de notre souhait de voir les Elus AFE participer/être associés au « Conseil Economique d'Ambassade » (cf. : vœu en annexe).
- Suggestion de voir un accompagnement public pour les personnes issues de l'immigration et qui créent des entreprises dans leurs pays d'origine, futurs clients naturels à l'export, en relevant que cette question est particulièrement complexe. Se

rendant en Algérie (citation « pays qui a tout pour réussir ») les 24 et 25 septembre, elle aura cela à l'esprit.

- Mme la Ministre prend également note, de certaines informations inquiétantes par exemple en provenance de Mauritanie, pays classé Zone Rouge, (7000 Français sont partis sur 10 000, remplacés par des Canadiens, Sud-africains, Australiens et Néo-Zélandais) "invasion chinoise" dans tous les domaines etc.
- Elle relève des remarques concernant la question récurrente de notre réseau export et l'impérieuse nécessité de procéder à améliorer encore sa rationalisation. Autre sujet récurrent concernant les entreprises de droit local créées par des Français résidents à l'étranger qui ne peuvent accéder au crédit export, gisement/potentialité extraordinairement pour ne pas dire incroyablement oubliés par les pouvoirs publics...il est rappelé qu'un rapport (J.GERARD) remarquable existe au CESE qui est toujours d'actualité les principes n'ayant pas changé...Le sujet serait ouvert à la BPI par M. PARENT. Nous suivrons cela avec beaucoup d'attention.
- Les liens université/entreprises sont également rappelés car encore trop négligés voire dans certains cas décriés pour des questions idéologiques. Le « cost-sharing » est souligné comme vecteur de promotion et d'expansion à l'export. Il est rappelé qu'éviter d'avoir des activités concurrentes entre UBIFRANCE et certaines Chambres de Commerce devrait devenir une priorité dans certains pays.
- Enfin il est évoqué par certains la question d'une trop forte fiscalité dans l'hexagone, qui risque de conduire certains à délocaliser, entre autres des brevets, source de redevances donc de revenus...

Mme la Ministre se déclare enchantée de cette deuxième rencontre avec notre commission et se propose de nous rencontrer prochainement, ce qui nous honore.

*
* *

M. Jacques MAIRE

Directeur du département Diplomatie Economique

(titre actuel Direction des Entreprises et de l'Economie Internationale) nouvellement créé au MAE, qui regroupera des services dispersés dans d'autres directions.

Diplomatie économique. (Echanges avec la Commission, ses attentes, expériences de terrain, etc.)
--

M. Jacques MAIRE vient de rejoindre le MAE depuis une semaine venant d'AXA. Il est chargé par M. Laurent FABIOUS, en liaison avec Mme Nicole BRICQ, Ministre du Commerce Extérieur, de mettre en place au sein du MAE, la stratégie définie par M. le Président de la République lors de la conférence des Ambassadeurs, la semaine dernière.

L'objectif est, en résumé, après avoir identifié les filières essentielles et les secteurs stratégiques, de mobiliser les entreprises et groupes en liaison avec le réseau des ambassades et les autres

opérateurs /associations à l'étranger afin de « booster » les exportations, les ambassadeurs étant considérés comme les chefs d'équipe « Commerce Extérieur » dans leur pays de résidence. Les ambassadeurs qui doivent être beaucoup plus impliqués dans l'action économique s'entoureront d'un « Conseil Economique » regroupant les acteurs commerciaux, institutionnels et associatifs, et des représentants d'entreprises. Un bilan semestriel des résultats obtenus sera en quelque sorte une obligation de résultats.

Selon M. MAIRE, la multiplicité récente des relations multilatérales s'est faite au détriment du « bilatéral », entraînant en cela une baisse de nos exportations. Nous pouvons citer par exemple, la réforme UBIFRANCE qui a été une source de progrès certes mais qui a conduit à des réductions de couverture pays.

Il faut donner des moyens à la priorité politique de reconquête de la souveraineté économique de la France. Un plan d'action en 21 points est élaboré en ce moment. En dehors du déficit énergétique (35 milliards d'€), il faut trouver 35 milliards (déficit total 70 milliards d'€ !). Il semblerait qu'une « stimulation » des entreprises du CAC 40 pourrait conduire à une amélioration de la balance de l'ordre de 10 milliards.

Les Régions, elles aussi mobilisées, seraient aussi un vecteur de progrès en ce domaine pour quelques milliards. La recherche du « mix-énergétique » serait également porteuse. L'identification de l'offre n'existe quasiment plus de même que sa visibilité, offre réelle ou potentielle. En termes de gouvernance, la gestion se fera à « rênes courtes » basée sur des instructions interministérielles et des lettres de mission économique. On en est encore au stade du concept, par exemple, la notion de dialogue de performance entre la centrale de l'Etat (MAE /BERCY) et le poste diplomatique tous les 6 mois.

QUESTIONS/REponses :

Inutile de dire que les échanges et questions réponses ont été fort nourris.

- La question du rôle des CCIF, des CCEF, des clubs d'affaires, d'UBIFRANCE, des cabinets de conseil etc. a été largement évoquée. Il en ressort que de nombreux membres de la commission ont particulièrement insisté non seulement sur l'impérieuse nécessité de la complémentarité de l'action des différents organismes mais aussi de leur bon ordonnancement en particulier au niveau de la localisation. Ainsi sur la question des Régions, ils ont insisté sur le danger de voir se multiplier dans un même pays, des pôles export autonomes (il y a déjà des cas). De même certains d'entre eux s'inquiètent de la composition (critères de sélection) et du fonctionnement des « Conseils économiques d'ambassade » qui leur apparaît quelque peu redondant avec ce qui existe déjà dans certains pays. Mais tous souhaitent, si ces Conseils Economiques voient le jour, y être associés.

- Egalement, certains insistent sur la nécessité dans les mesures d'accompagnement de faire si possible le tri entre les « visites touristiques » et les visites sérieuses (ex : en Chine). Il semble aussi anormal que des Chambres de commerce régionales montent sans concertation aucune, des agence /bureau de représentation...il est souhaitable que les personnes expatriées, de plus en plus compétentes, restent en poste assez longtemps pour plus d'efficacité. La formation à l'accoutumance culturelle doit être systématique et pour les PME, la Coface doit être plus accessible.

M. Jacques MAIRE conclut en soulignant que la gravité de la situation du Commerce Extérieur devrait si possible conduire au consensus politique en ce domaine tout au moins.

*
* *

M. Cyril MALOINE

Directeur départemental chargé du pôle fiscal à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux

Point d'actualité sur la campagne d'impôt sur le revenu 2012
--

Nous rencontrons depuis des années très régulièrement M. MALOINE avec lequel nous avons des dialogues/échanges d'informations/suggestions très positifs.

M. MALOINE nous a remis l'intégralité de sa présentation « power point » qui est disponible sur l'espace participatif de notre commission.

L'actualité fiscale des non-résidents vient de connaître quelque bouleversement avec la mise en place par le nouveau gouvernement, suite à la *Loi de Finances rectificative de prélèvements sociaux sur les revenus immobiliers et les plus values immobilières de source française pour les non-résidents* (revenus de locations d'immeubles à compter du 1^{er} janvier 2012 et plus values immobilières à compter du 17 août 2012, à payer simultanément avec les droits d'enregistrements /acte notarié, il est à noter que l'exemption pour la première cession, demeure). Il faut retenir que les prélèvements sociaux seront intégrés dans le calcul déjà existant du seuil du taux moyen de 20% ce qui élargira l'assiette. La commission s'étonne qu'il ne soit toujours pas possible (officiellement du moins...) de connaître le montant de ces prélèvements de même que la répartition entre non-résidents français et étrangers.

Parallèlement à une présentation de l'ISF 2012, la contribution exceptionnelle sur la fortune pour les personnes assujetties à l'ISF nous est expliquée (voir tableau) avec pour seuil le montant de 3 millions d'€ quant à des nouvelles démarches et déclarations.

Nous poursuivons avec l'étude des relations et services pour les non-résidents. Le nombre de déclarations demeure sous les 200 000 avec une légère régression. Ceci posé, il faut prendre en compte les retenues à la source fort nombreuses qui ne donnent pas lieu à déclaration, de même que les impôts locaux (par exemple, la taxe d'habitation).

L'évolution des déclarations en ligne est spectaculaire 65000 en 2010, 80000 en 2011, plus de 98 000 à ce jour en 2012 soit une progression de 24 % par rapport à la progression déjà forte en France de 5.5%. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution. Rappelons que l'accès à la déclaration en ligne se fait depuis un compte *mon service public.fr* (voir tableau) qui bénéficie d'un moteur de recherche adapté aux demandes des usagers. Un lien vers le service en ligne de paiement (prélèvement sur un compte en France) existe, après avoir saisi sa déclaration en ligne que l'on peut corriger jusqu'au 30 novembre 2012 en cas d'erreur, d'oubli....Enfin, dans le nouveau service, on remarque la possibilité de déposer désormais une réclamation (voir tableau). L'amélioration sensible de l'accueil en particulier en raison de l'efficacité des réponses courriels a une incidence sur le nombre d'appels téléphoniques en réduction de 25 %. Enfin les

consultations des rubriques « vivre hors de France » sont de l'ordre de 30 000 par mois avec bien entendu des pics en fin d'année.

*
* *

M. Renaud JAUNE

Chef du Bureau de la fiscalité internationale à la Direction de la législation fiscale au Ministère de l'Economie.

Devenir des conventions fiscales avec les pays attractifs : Suisse, Luxembourg, Emirat, Singapour,
--

C'est avec regret que nous apprenons que l'audition de M. JAUNE sera la dernière...après de nombreuses années, au cours desquelles nous avons pu apprécier la qualité et l'engagement de M. Renaud JAUNE avec lequel nous avons pu avoir des échanges constructifs mutuellement bénéfiques. M. Renaud JAUNE entre au Conseil d'Etat qui ne pourra que bénéficier d'une personnalité aussi compétente.

Après un préambule sur le qualificatif « attractif » que nous avons donné à certains pays que d'aucuns appellent à tort « paradis fiscaux », M. JAUNE évoque l'actualité des conventions fiscales :

- Avenant sur l'échange de renseignements Autriche et Ile Maurice.
- Avancées prochaines dans le même domaine avec les Philippines et Oman
- Entrée en vigueur de la convention le 01.02.2012 avec Panama (en particulier des dispositifs anti-abus)

M. JAUNE pense qu'il est de notre intérêt d'avancer, même avec des pays considérés auparavant comme pas ou peu coopératifs, ce qui permettra, sur des bases claires, de suivre avec précision la réalité des engagements pris. Un accord technique a été passé avec la Suisse (droit des successions, rétablissement du droit des successions français, etc.)

Enfin, suivant en cela les instructions gouvernementales résultant du changement de majorité, M. JAUNE nous confirme, sans pouvoir nous en dire plus, que des négociations pour la révision des conventions existantes sont engagées avec la Suisse, la Belgique et le Luxembourg. Ces négociations s'avèreraient quelque peu difficiles et complexes.

M. JAUNE insiste sur la notion de réciprocité et cite en exemple les négociations réussies avec les USA sur la législation US « FATCA » qui, en résumé, exige des informations sur les citoyens US opérant à l'étranger, les USA ayant fini par accepter un échange d'informations...(mis en oeuvre début 2013).

L'axe de travail de sa direction – qui ne date pas d'hier – est d'une part, la recherche de la transparence financière internationale et d'autre part, tout faire pour améliorer la construction européenne. Le résultat en est que de la réciprocité exigée, parfois difficile à imposer, naît en fait, une coopération renforcée, mutuellement bénéfique. En d'autres termes, comment dans des négociations tirer le meilleur parti et servir nos intérêts légitimes tout en respectant la souveraineté de l'état tiers ? De même, dans certains cas, des approches conjointes avec d'autres pays « partenaires » peuvent être entreprises : c'est le cas actuellement avec l'Espagne et l'Italie.

Le réseau des 121 conventions, actuellement en place, a besoin d'être, à l'évidence, sérieusement révisé ...tellement les difficultés inhérentes sont nombreuses.

Il y a, selon M. JAUNE, 3 grandes catégories de problèmes auxquelles des remèdes doivent être apportés :

1- Problématique de l'anti-abus

Actuellement, quand on découvre des cas de double exonération directe (qualification différente donc assiette différente...) ou indirecte, par l'interposition de structures plus ou moins artificielles... (comme par exemple, dans le cas de l'exonération des redevances non taxées aux Pays-Bas communément appelé le « sandwich hollandais ») on est désarmé.

2- Les situations de « mist-matching »

De même, des systèmes juridiques qualifient différemment des réalités économiques semblables (« sociétés » ou « sociétés de personnes »). Nous pouvons citer la spécificité des sociétés de personnes en France ... où, bien que la notion de résidence ne soit pas prévue par la convention, les contribuables peuvent néanmoins en profiter etc.

3- Crédits d'impôts fictifs

Il apparaît que dans un certain nombre de cas, le crédit d'impôt accordé est supérieur au crédit d'impôt pratiqué dans le pays...ce qui contribue également à la délocalisation /perte d'emploi comme par exemple dans le cadre des négociations qui sont en cours avec la Chine et Singapour ...en vue de supprimer ces mécanismes.

Les objectifs assignés par le précédent gouvernement sont maintenus avec, entre autres, une renégociation avec la Belgique, sur l'optimisation fiscale dans le cadre des droits de succession. Il en est de même avec le Luxembourg en particulier dans le cadre de montages immobiliers. Un accord technique a été signé avec la Suisse (dont la ratification est loin d'être achevée...) avec pour objectif le rétablissement des droits de succession français.

QUESTIONS/REPOSES

De nombreuses questions ont été posées donnant lieu à des échanges au sein de notre commission en particulier :

a) Le rapport récent *Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales* suscite des avis très partagés. Il convient de reprendre le rapport pour étudier les propositions d'intérêt inégal (par exemple, supprimer les billets de 500 €) mais aussi intéressants (par exemple, le renforcement de la coopération et de l'harmonisation fiscale en particulier en Europe, une meilleure surveillance fiscale des opérations de cessions/acquisitions /fusions, approche pragmatique du spectre très large de la problématique des prix de transfert etc.)

La commission regrette d'avoir été « oubliée » lors des auditions à l'exception de notre collègue Jean PUJOL (auditionné *intuitu personæ*). Mais, notre Président nous rappelle que le Sénateur

Bocquet, Rapporteur général de cette Commission, avait accepté notre invitation avant d'être obligé de la reporter à une prochaine session.

b) sur la décision de prélever la RDS et la CSG sur les revenus immobiliers (loyers et plus values) des non-résidents pour laquelle, alors que l'avis du Conseil Constitutionnel est « positif », la jurisprudence de la Cour Européenne de Justice est à ce jour « négative » (pour mémoire, en France, la TVA rapporte 120 milliards d'€, l'Impôt sur le Revenu IR 50 milliards, la CSG 80 milliards et la RDS 10 milliards...).

*
* *

M. Nicolas CHAPUIS

Directeur des Systèmes d'information au ministère des Affaires étrangères

Présentation de la Direction des Systèmes d'information du ministère des Affaires étrangères
--

Nous recevons M. Nicolas CHAPUIS qui conduit la réforme des services informatiques du MAE. Inutile de souligner l'extrême importance de cette mission dans un contexte où les nouveautés étant permanentes, les applications ont une durée de vie de l'ordre de 3-4 ans avant de devenir rapidement obsolètes.

Ce qui interpelle beaucoup M. CHAPUIS c'est encore l'approche des nouvelles technologies avec des concepts/processus anciens. Le passage de l'informatique destinée à la gestion à l'informatique destinée à l'utilisateur est laborieux. Il en est de même pour la collaboration entre ministères sur certains dossiers (Intérieur et MAE pour les visas pour lesquels l'informatique est encore trop lourde donc coûteuse...). La masse de papiers, pourtant issus de plus en plus du numérique, ne diminue pas, bien au contraire ! La gestion de l'Etat Civil des Français de l'Etranger en est un exemple pour la délivrance des copies d'actes civils.

La mise à niveau du débit de communication est un défi permanent (2 mega satellitaire minimum), 80% des postes ont des connections de très haute qualité mais les 20% restant pénalisent le réseau. M. CHAPUIS rappelle que la moyenne de gain de productivité par emploi par le passage du réseau NET au réseau WEB est de 25% ce qui est fabuleux à tous points de vue. L'objectif de son engagement est de réaliser des applications simples qui ne nécessitent pas de connaissances particulières en informatique avec comme objectif la participation de l'utilisateur qui ayant la maîtrise de son dossier pourra mieux le gérer. Une meilleure qualité du service qui engendre aussi pour le fonctionnaire une activité plus intéressante. La consultation et la participation des élus AFE sont bienvenues pour toute suggestion basée sur l'expérience de terrain. De fait, les Français de l'Etranger sont un laboratoire qui rencontre des difficultés liées aux règles précédentes qu'il faut traduire et des méthodes de travail qu'il faut faire évoluer très rapidement. La révolution numérique 2.0 est en marche et permettra :

- une simplification sans limites
- une prise en compte de la mobilité
- une dématérialisation de la chaîne de l'Etat Civil, des Visas...

tout cela grâce à une amélioration sensible des logiciels ad-hoc. La fabrication maison de certains logiciels est selon M. CHAPUIS une erreur en raison des coûts astronomiques engendrés. Par

ailleurs, M. CHAPUIS souligne l'aberration d'avoir 287 applications différentes dont plus de 200 servent chacune à moins de 30 agents (le Foreign Office à l'activité comparable en possède 20!) Au niveau des nouvelles technologies, il nous est confirmé que les dernières vérifications auront lieu durant les prochaines semaines (test à Bruxelles puis Pékin) permettant la mise en place de 150 stations en déplacement, biométrie, CNI etc. plus connues dans cette enceinte sous le vocable « valise »... Il nous est confirmé que les migrations informatiques sont extrêmement sécurisées avec pour objectif les normes PDF partout et compact.

Enfin, il nous est également confirmé que le budget (3.5M€ par exemple, pour le réseau consulaire) de cette direction a été sanctuarisé avec un taux de sous-traitance de 75 %.

Le contact avec M. Nicolas CHAPUIS a été excellent et fort instructif. Il est convenu de se revoir dès la prochaine session afin de faire le point sur l'évolution (cf. : vœu en annexe)

*
* *

M. François SAINT PAUL
Directeur des Français de l'Étranger et de l'Administration Consulaire

Les perspectives budgétaires 2013/2014/2015

La communication officielle générale débutera le 26 septembre prochain.

Les orientations générales ont été communiquées lors de la conférence des Ambassadeurs, la semaine dernière.

« Diplomatie de l'Economie » et non « économies de la diplomatie »...boutade, certes, mais proche de la réalité. Toutefois, le triénum qui se profile sera un triénum d'efforts. Rappelant que les ministères prioritaires sont la Justice, l'Éducation Nationale et l'Intérieur, M. SAINT PAUL se réjouit en un sens que les réductions imposées à sa direction ne soient que de :

- 7% en 2013
- 4% en 2014
- 4% en 2015

soit un total de 15% sur 3 ans, avec des indications claires de M. le Ministre des Affaires Étrangères, à savoir la sanctuarisation du budget de l'AEFE (programme 151). La suppression de la PEC, créée avant la crise, avec effet immédiat et l'affectation de son montant aux bourses scolaires entraîne, de fait, une réforme du système des bourses. La progression actuelle des bourses (18%), l'inquiète fortement et implique une refonte des critères d'attribution tels que :

- le fameux : « coefficient K » suscitant de longs échanges,
- mais aussi la notion de quotient familial,
- le niveau de vie minimum, (la réforme sera applicable en septembre 2013 Rythme Nord et janvier 2014 Rythme Sud)
- et le maintien des crédits de l'Aide Sociale à hauteur de 19.8 Millions € dans la Loi de Finances.

Tout d'abord, alors que l'ensemble du budget subit une baisse de 7%, cette sanctuarisation est rendue possible, entre autre grâce à la diminution de certaines contributions institutionnelles telles que le FED (Fonds Européen de Développement). A noter également, un moindre coût du poste élection. En effet, le coût des récentes élections est considéré comme un passage initiatique fondamental pour celles et ceux qui ont contribué à leur organisation. Par ailleurs, M. Saint Paul souligne également le rôle et la contribution très positive des élus AFE lors de ces élections. Le coût s'élève à 21 millions répartis sur 2011 et 2012, alors que les prochaines dépenses seront moins élevées (+ ou mois 2 millions en 2013). Les autres dépenses, maintenues à leur niveau, sont celles consacrées aux passeports, documents sécurisés, la télé-administration et l'accueil, enfin la maintenance des cimetières civils (Algérie surtout). Ceci posé, les instructions reçues conduisent à une réduction de 200 emplois par an (mission qui sera conduite par M. l'Ambassadeur LEQUERTIER).

Ensuite, selon M. SAINT PAUL, une réflexion s'impose sur les consulats qui rendent des services aux Français de l'étranger et les consulats d'influence Europe et hors Europe... Au niveau technique, dans certains cas, on atteint un stade de lourdeur et de complexité administrative tel que des difficultés paralysantes parfois insurmontables surgissent régulièrement. M. SAINT PAUL voudrait éviter de retrouver la situation récente née de la RGPP qui, partant de l'idée de « comment mieux fonctionner » était devenue « comment supprimer des emplois ». Ainsi, certains postes sont maintenus, voire augmentés, tels que ceux destinés au service des visas (politique de M. Alain JUPPE maintenue par M. Laurent FABIUS) dont l'intérêt économique est évident (190 points de délivrance, 2 000 000 visas). La Commission a rappelé que, si la communauté française à l'Etranger s'accroissait, dans le même temps, elle s'appauvrissait globalement.

Enfin, il nous est confirmé qu'un important travail informatique était entrepris, ce qui nous a été confirmé lors de l'audition qui a suivi, celle de M. Nicolas CHAPUIS, Directeur des systèmes d'information au MAE.

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

17^{ème} session

3 septembre – 8 septembre 2012

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

VŒU n°1 FIN/V.1/12.09

Objet : Modernisation des systèmes d'information consulaires

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

- exprime son intérêt et son soutien à la démarche de modernisation des systèmes d'information consulaires destinés aux Français de l'étranger, notamment la dématérialisation des procédures administratives et le recours aux technologies web permettant des communications plus fluides entre les services consulaires et les communautés françaises à l'étranger ;
- salue la priorité budgétaire accordée par le Ministère des affaires étrangères dans le domaine des systèmes d'information ;

émet le vœu

- que soit poursuivi l'effort engagé d'optimisation, amélioration et restructuration de l'architecture informatique en vue d'une simplification des applications consulaires pour en diminuer le nombre et en faciliter l'usage,
- d'être tenue informée des progrès réalisés dans ce domaine dès la prochaine session.

	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité		X
Nombre de voix "pour"	21	
Nombre de voix "contre"	2	
Abstention		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

17^{ème} session

3 septembre – 8 septembre 2012

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

VŒU n°2 FIN/V.2/12.09

Objet : Paiement des impôts par les non-résidents

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

considérant

- que les avis d'imposition envoyés par l'Administration fiscale aux non-résidents, malgré nos nombreuses demandes, ne mentionnent toujours pas les codes BIC et IBAN des comptes bancaires des trésoreries concernées ;
- que l'emploi du chèque a quasiment disparu de l'espace bancaire international en particulier européen
- que de nombreux non-résidents ne détiennent plus de comptes bancaires en France

émet le vœu

- que la mention des codes BIC et IBAN des comptes bancaires des trésoreries concernées sur les avis d'imposition et sur toute correspondance en particulier de rappel soit désormais considérée comme une priorité par l'Administration Fiscale.

	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix "pour"		
Nombre de voix "contre"		
Abstention		

ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
17^{ème} session
3 septembre – 8 septembre 2012

COMMISSION DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

VŒU n°3 FIN/V.3/12.09

Objet : Participation des élus AFE aux Conseils Economiques des Ambassades

L'ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER,

considérant

- que dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de Diplomatie Economique annoncée par M. le Premier Ministre, des Conseils Economiques vont être mis en place dans chaque ambassade

émet le vœu

- que les élus à l'AFE soient membres de ces conseils économiques.

	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix "pour"		
Nombre de voix "contre"		
Abstention		

Annexe au rapport de la Commission des Finances et Affaires Economiques

17^e session 3-8 septembre 2012

Compte rendu de la réunion du groupe de réflexion « emploi-formation »

Le groupe de réflexion emploi formation professionnelle insertion a reçu Madame Muriel FAGNONI Directrice de Pôle emploi international Paris. PEI, service public gratuit, est avec EURES acteur de l'emploi international sur l'ensemble du monde, avec 80 agences sur le territoire et 850 conseillers et une double mission de réponse aux entreprises en recherche de personnels et d'intermédiation pour les demandeurs d'emploi. Elle a géré 30 000 offres en 2011, avec un taux de satisfaction supérieur à 85%.

PEI est en relation avec les consulats, les chambres de commerce, les CCPEFP, et UBI France; des ateliers spécifiques sur l'environnement culturel des pays d'expatriation, les problématiques pays, du conseil individuel, un accompagnement méthodologique sont proposés aux demandeurs et bientôt un volet de préparation au retour en France.

Le service Expaconseils répond plus particulièrement aux aspects juridiques (sécurisation des contrats par ex.)

PEI ne disposant pas de réseau hors de France, Mme FAGNONI est intéressée par un retour pays des conseillers à l'AFE sur les secteurs porteurs, émergents et toutes les entreprises susceptibles de nourrir l'offre (muriel.fagnoni-watson@pole-emploi.fr)

L'espace « candidat » sur le site www.pole-emploi-international.fr est ouvert à tout demandeur d'emploi qui peut y mettre en ligne son CV et avoir accès aux offres.

Dans la seconde partie de notre réunion il a été convenu de centrer notre prochaine réflexion sur la formation professionnelle, en alternance et technologique, et les missions des CCPEFP.

Mesdames JEDIDI et SANDMAYER représenteront l'AFE à la commission nationale en mars 2013.